

# GLOSSAIRE GEOGRAPHIE URBAINE

## ... GLOSSAIRE METROPOLE

---

### Vocabulaire géographie urbaine.

**Agenda 21 local** : sorte de carnet de [route](#) établi par une municipalité ou une communauté d'agglomération qui définit les objectifs et les actions concrètes permettant d'allier **développement économique, progrès social et respect de l'environnement**.

chaque collectivité territoriale établit un diagnostic spécifique et s'engage sur certaines actions privilégiant le **développement durable**.

**Agglomération** : ensemble urbain comprenant la ville-centre et les communes périphériques. L'agglomération forme une unité urbaine plus ou moins cohérente, parfois administrée par une communauté urbaine (ex : le Grand Lyon)

**Aire d'influence** : espace sur lequel une ville exerce son influence. Celle-ci est repérable par les flux que la ville attire et émet. L'aire d'influence peut dépasser l'aire urbaine. L'intégration de certaines aires urbaines dans l'aire d'influence d'une autre traduit bien l'intensité de l'urbanisation et la tendance à la polarisation.

**Aire urbaine** : c'est le territoire de la ville qui peut varier en fonction des découpages administratifs et des définitions statistiques. Selon le Zonage en Aires Urbaines défini par l'INSEE, 44,2 millions de Français vivent dans une aire urbaine (soit 4 millions de plus qu'en 1990). Depuis 1999, la nouvelle délimitation des aires urbaines prend en compte les déplacements domicile-travail. Pour l'INSEE, c'est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine). En 1999, la France métropolitaine compte 354 aires urbaines regroupant 77 % de la population. En 1990, 361 aires urbaines rassemblaient 73 % de la population. Ainsi, le nombre des aires urbaines a diminué, mais leur population totale a augmenté. Lyon est la deuxième aire urbaine devant Marseille.

**Aire métropolitaine** : Région urbaine constituée autour d'une ou plusieurs villes. Il s'agissait surtout, à l'origine, de désigner des unités statistiques rendant compte des phénomènes d'agglomération. L'expression fut introduite en France avec la création, en 1966, des OREAM ((Organisations d'études d'aménagement des aires métropolitaines).

**Archipel métropolitain** : ensemble de grandes métropoles vues comme des "îles" bien reliées entre elles, mais coupées de leur arrière-pays immédiat ("océan")

**Armature urbaine** : ensemble des villes d'un espace déterminé. Cette notion utilisée dans la gestion du territoire dans les années 60 est très directrice (les ordres, les décisions, le pouvoir passe par l'armature urbaine). On lui préfère aujourd'hui les termes de réseau urbain ou de semis urbain.

**banlieue** : territoire autour d'une ville (à l'origine distance d'une lieue). Le terme provient de la juxtaposition des termes ban (interdiction et juridiction) et lieue : il s'agissait du territoire d'une lieue de distance autour d'une ville sur lequel s'exerçait le ban. La banlieue renvoyait donc à des idées de soumission et d'exclusion. Selon la proximité de la ville, on distingue la proche banlieue (communes limitrophes de la ville-centre = 1ère couronne) et la lointaine banlieue (auréole de communes périphériques = 2e couronne). Le "mal des banlieues" a souvent donné un sens péjoratif à ce terme. Les géographes utilisent de préférence le terme de périurbain ou d'étalement urbain.

La banlieue désigne aujourd'hui des communes autonomes mais qui se sont urbanisées sous l'influence d'une **ville-centre**. Mais celle-ci peut avoir étendu son territoire et annexé tout ou partie de ses banlieues. Les relations entre les banlieues et leurs villes-centres sont souvent caractérisées par la ségrégation (dans un sens pas nécessairement péjoratif) et le desserrement.

Le mot générique "**périphérie**" tend à se substituer à celui de banlieue dont les limites sont floues :

- **périphérie suburbaine** pour les espaces contigus avec la ville-centre,
- **périphérie périurbaine** pour les espaces les plus extérieurs et relâchés de l'agglomération.

**centralité** : qualité ou avantages que l'on trouve dans les lieux en position centrale.

**centre-ville** : noyau urbain correspondant en général en France aux plus anciens quartiers de la ville, lieu de rencontre des artères principales. A ne pas confondre avec la ville-centre. Ce centre historique peut se différencier ou non du centre directionnel

**centre directionnel** : quartier des affaires à l'image du C.B.D (Central Business District) américain. Parfois dans une

métropole peut être aménagée un "centre bis" à l'issue d'une opération de rénovation urbaine (ex : La Part-Dieu à Lyon).

**Centralité** : La centralité qualifie la capacité d'action d'un élément central (le centre urbain, la métropole) sur sa périphérie en termes de desserte, de services, d'attractivité, d'une manière générale, de polarisation. En matière urbaine, elle fut analysée par W.E. Christaller en 1933 : dans le cadre de son étude des **lieux centraux** il cherche à rendre compte de la taille, de l'espace et du nombre des villes.

Comment mesurer une centralité dont le caractère est multidimensionnel ? Certains auteurs proposent un "indice simple de centralité", rapport entre la rente du centre-ville et la rente en banlieue. D'autres étudient l'évolution des gradients de densité ou proposent des critères socioculturels pour mesurer la qualité centrale d'un lieu.

**La périurbanisation**, le développement d'**edge cities**, n'a pas encore inversé le rapport ville-centre / périphérie : l'indice de centralité reste encore supérieur à 1 dans la plupart des grandes villes, y compris en Amérique du Nord où elles sont pourtant davantage **polynucléarisées** qu'en Europe.

On remarque aussi que la centralité, aux niveaux supérieurs de la hiérarchie urbaine, s'affranchit de plus en plus des seuls rapports de proximité et de distance physique : elle tient davantage aux interactions immatérielles, aux rapports de pouvoir et de contrôle dans une société de plus en plus mondialisée. [Source Geoconfluences](#).

**communes multipolarisées** : Selon l'INSEE; ce sont des communes rurales ou des unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

**conurbation** : groupement de villes (ou d'agglomérations) proches les unes des autres, chaque ville demeurant individualisée. Une conurbation peut être un groupement hiérarchisé, la ville principale détenant un pouvoir de direction plus ou moins complet (ex : Lille, Roubaix, Tourcoing ou Lyon, Villeurbanne, Vaux-en-Velin, Vénissieux)

**Contrats de ville** : Dans le cadre de la politique de la ville, les Contrats de ville prévoient un certain nombre d'actions en vue de l'amélioration de l'habitat, du développement des services, de la création d'emplois et de la prévention de la délinquance.

**COURLY** : Communauté Urbaine de Lyon remplacée par le terme de "Grand Lyon".

**couronne périurbaine** : (classification INSEE) ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

**DATAR** : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

**Développement durable** : Depuis la Conférence de Rio (1992) et les études sur l'écodéveloppement (I. Sachs), le terme de développement durable a fait son apparition dans les programmes d'aménagement et d'urbanisme. Il consiste à mettre en place une politique qui préserve les écosystèmes et qui génère le moins de nuisances possible. Les dernières lois en France et les mesures d'aménagement du territoire introduisent cette préoccupation pour un développement durable. Ce développement économique et humain consiste à préserver l'environnement pour assurer aux générations futures une qualité de vie et une biodiversité.

**DSQ** : développement social des quartiers : aides accordées aux offices HLM pour entreprendre des actions de rénovation ou de réhabilitation. Parfois des immeubles entiers sont détruits pour reconstituer un tissu urbain fragilisé (opération dynamitage aux Minguettes à Vénissieux en 1983.) Les programmes DSQ sont devenus par la suite des DSU (développement social urbain).

**DSU** : (développement social urbain). Remplace les DSQ.

**"Effet tunnel"** : indifférence des réseaux de transports rapides (TGV, autoroutes) à l'égard des villes moyennes ou petites. L'effet tunnel conduit à relier les grandes métropoles et à délaisser les espaces interstitiels, ce qui contribue au développement de l'archipel métropolitain

**Espace à dominante urbaine** : (classification INSEE) ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains. Regroupe 75,5 % de la population en 1999.

**Espace à dominante rurale** : (classification INSEE) ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Représente 30600 communes et 14,4 M d'hab sur 71 % du territoire (1999)

**Étalement urbain** : Développement dispersé à l'extérieur des centres urbains et des villages le long des routes et en milieu rural. On dit également urbanisation diffuse. L'expression vient des Etats-Unis ("urban sprawl"). Le terme "étalement urbain" a généralement un sens péjoratif. Pour certains, l'étalement suburbain est un aménagement irresponsable et mal planifié qui détruit les espaces verts, augmente la circulation et la pollution de l'air. Il est critiqué dans une optique de développement durable

La diminution des densités donne aux ménages et aux individus plus d'espace en termes de mètres carrés, que ce soit à l'intérieur du logement même ou à l'extérieur; Il a pour conséquence l'extension de l'urbanisation sur des terres rurales. L'étalement prend la forme de développement à faible densité au delà de la desserte des services et des lieux d'emploi, ce qui sépare les endroits où les gens vivent des endroits où ils font leurs achats, travaillent, se recréent, ou font leurs études, et ce qui requiert le déplacement d'automobiles entre les zones.

Les caractéristiques principales en sont :

La consommation abusive du sol

Les densités faibles en moyenne, en comparaison avec les centres plus anciens

La dépendance de l'automobile

La **fragmentation** des espaces libres, les grandes séparations spatiales entre les zones urbanisées, un paysage de dispersion

La séparation des usages en aires distinctes et isolées les unes des autres

Les immeubles commerciaux sur un seul niveau, répétitifs, entourés d'hectares de parkings

La carence d'espaces publics et de centres communautaires.

**Eurorégion** : désigne une coopération entre les régions et l'Union Européenne qui apporte son aide à divers projets. Par extension, une "eurorégion" est une région transfrontalière qui transcende le découpage administratif de chaque pays, sans qu'il y ait pour autant fusion territoriale des régions qui la composent.

**Eurocité** : ville européenne dont la taille et les activités la place au niveau supérieur de la hiérarchie urbaine.

**Fonction urbaine** : rôle d'une ville défini selon les secteurs économiques (fonctions commerciales, industrielles, de service...) et selon le pouvoir de commandement à différentes échelles (capitale régionale, nationale, européenne...)

**Fonctions métropolitaines** : fonctions de direction de haut niveau sur le plan politique, économique, culturel...

**Forme urbaine** : La notion de "forme urbaine" est employée régulièrement par les urbanistes, architectes, géographes et sociologues urbains. Elle présente un spectre de significations extrêmement large. Au sens large la forme urbaine désigne la forme des habitations, leur architecture, les structures paysagères. L'analyse typomorphologique classique tient toujours compte de l'échelle des hauteurs, des façades sur rue ou, au minimum, de la densité — même s'il existe quelques survalorisations du plan de la ville: « élément primordial de définition de la forme urbaine » selon Yedid (1981).

Le terme « forme urbaine » a été introduit dans les années 1970, à la suite de l'étude typologique de Venise de Muratori (1959), et de l'étude typo-morphologique de Padoue conduite par Aymonino et al. (1970). L'objet de la morphologie reste **l'étude des « formes physiques et spatiales de la ville »**. Les formes spatiales liées au vécu et à l'image mentale, rentrent aussi dans le cadre d'une géographie de la perception. Dans un chapitre intitulé: « Formes urbaines, mythes et symboles », Bailly et al. tentent de montrer que les plans des villes dérivent de formes géométriques simples: le cercle, symbole de « perfection et protection » —, le carré, figure d'« ordre et de stabilité », etc. selon les auteurs, les formes urbaines seraient des « formes de représentation de la ville » possédant un contenu symbolique (1995). Nous sommes là, c'est le moins qu'on puisse dire, aux antipodes de la forme urbaine comme structure matérielle.

Si la forme urbaine dérive d'une étude morphologique entendue au sens de classification ou de typologie, on parlera de **type urbain**. Cet usage ne se distingue du **modèle urbain**, qu'en ce qu'il suppose une approche descriptive et/ou comparative.

Si la forme urbaine est engagée dans la qualification d'une aire urbaine qui présente des caractères d'homogénéité et de continuité, on parlera de **tissu urbain** (tissu médiéval, haussmannien, pavillonnaire, etc.)

*D'après Dominique Raynaud (sociologue) [Forme urbaine: une notion exemplaire du point de vue de l'épistémologie des sciences sociales.](#)*

**Fragmentation urbaine** : une notion pluri-dimensionnelle

La définition la plus générale de la **fragmentation urbaine est la dé-solidarisation de la ville**, la disparition d'un système de fonctionnement, de régulation et de représentation à l'échelle métropolitaine. Les symptômes de cette «maladie» de la ville : la crise des espaces publics comme lieux de coexistence et de mise en scène des différences, les replis sur des espaces socialement et/ou ethniquement homogènes. Les causes du «mal» : un changement de mode de production dans la ville. Des métropoles industrielles de type fordiste, où l'emploi d'une main-d'oeuvre de masse crée les conditions de fortes interdépendances et nécessite des systèmes redistributeurs, on passerait à des métropoles post-fordistes, où l'essor des mobilités diffuses, celui du chômage de masse et du travail flexible, conduit à l'accroissement des écarts sociaux. Une abondante littérature décrit ces tendances générales à l'éclatement des organismes urbains. Les termes employés varient et les réalités auxquelles il est fait référence sont diverses, mais les auteurs tombent d'accord sur l'utilité d'une notion nouvelle, la «fragmentation», qui se distingue nettement de la ségrégation (qui sépare les groupes citadins mais n'empêche pas que tous soient englobés dans un même système urbain).

Ce constat étant fait, n'aurait-on affaire finalement qu'au dernier avatar à la mode du concept de ségrégation ? Ou bien l'émergence de la notion s'inscrit-elle dans les transformations idéologiques et scientifiques de la fin du XXe

siècle, dans la mesure où la lecture en termes de ségrégation s'inspirait de la pensée marxienne d'une société divisée en classes et d'espaces supports des rapports de domination économiques ?

Source : Elisabeth Dorier-Apprill | Philippe Gervais-Lambony **Vies citadines** Belin, Paris, France Collection : Mappemonde 2007

*"La notion de fragmentation est très large et peut s'appliquer aujourd'hui à diverses facettes de l'analyse des territoires et des sociétés. En effet, si l'on s'en tient à une définition stricto sensu, la fragmentation est un « processus de division ou de différenciation de ce qui, antérieurement, était uni ou homogène » (Rosière, 2008). Aussi, elle implique toutes les échelles spatiales et sociales : **fragmentation urbaine** (ghettos et zones urbaines délaissées, mais aussi gated communities), **fragmentation sociale** (communautarisme), **fragmentation ethnique** (repli en identités régionales ou lokalpatriotismus, repli vers une identité ou des pratiques d'« origine »), **fragmentation territoriale** (sécessions, séparatismes). A chacun de ces différents niveaux, l'unité du territoire ou du groupe est menacée par diverses formes de particularismes, divers intérêts sectoriels ou associations d'intérêts se structurant dans un projet commun."*

[Amaël Cattaruzza](#)

**Gouvernance** : La gouvernance est « la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se gérer elles-mêmes dans un mouvement volontaire » (Pierre Calamane et André Talmant). Les dernières recherches insistent sur l'urgence et l'ampleur des évolutions de nos modes de gouvernance, que ce soit à l'échelle mondiale, nationale, ou à celle de nos agglomérations. Il faut faire évoluer les modalités de gouvernement, d'administration et d'expertise. La gouvernance implique de nouvelles modalités de décision et d'action plus partenariales, plus interactives et plus flexibles, plus négociées qui utilisent les potentialités réflexives des acteurs et des sujets. La Loi Gayssot en obligeant le Débat Public tient compte de cette gouvernance des métropoles.

**GPU** : grand projet urbain. Les grands projets urbains visent à transformer les grands ensembles qui posent le plus de problèmes. Des investissements importants en terme d'infrastructures et d'équipements sont programmés.

**Héritage** : Le fonctionnement, la morphologie, l'aspect des lieux résultent de mémoires superposées : celles des successions géologiques, des structures politiques et sociales qui les ont organisés, du "poids de l'histoire". L'ancrage de certaines identités et activités humaines dans des "pays" et des "terroirs" résulte bien souvent de situations et de savoir-faire hérités. Ces mémoires du territoire se manifestent à plusieurs niveaux d'échelle temporelle (géologique, historique, etc.).

**Hiérarchie urbaine** : classement des villes selon les critères de taille (nombre d'habitants) et de fonction (quantité, rareté, variété, des biens et des services offerts)

**Hypertrophie** : se dit de quelque chose qui est devenu trop gros, d'un développement excessif ou anormal. En France, on a l'habitude d'évoquer l'hypertrophie de la capitale (synonyme : macrocéphalie : une ville capitale est devenue trop grosse, exagérément développée par rapport à la population du pays et à celle des autres villes). Lyon a souffert de l'hypertrophie parisienne.

**LOF** : Loi d'orientation foncière. Votée en 1967, cette loi est à l'origine de l'urbanisation contemporaine fixant les procédures (ZUP, ZAC) ou les plans directeurs (POS, SDAU)

**Maillage urbain** : semis de ville selon un modèle territorial où les unités urbaines sont réparties de manière régulière et obéissent à un centre de commandement

**"masse critique"** ou **" seuil de métropolisation "** : c'est la taille hypothétique à partir de laquelle une ville peut prétendre au rang de métropole. Une fois atteint, ce seuil permet aux activités de haut niveau de s'agglutiner presque naturellement, attirés par la concentration des autres activités. Très convoitée, la recherche de la masse critique débouche sur une rivalité entre les capitales régionales, qui font souvent figure de métropoles incomplètes.

**Mégapole** : très grande ville généralement de plus d'un million d'habitants. Souvent confondu avec mégalopole. Elles ont tout particulièrement bénéficié des processus de mondialisation des dernières décennies. En 2007, selon les statistiques de l'ONU, 19 mégapoles (*megacities*) dépassaient les dix millions d'habitants et les villes de cette catégorie devraient être 26 en 2025.

**Mégalopole** : Terme forgé sur des racines grecques, d'abord appliqué à la *Megalopolis* nord-américaine par J. Gottmann. On distingue habituellement deux autres megalopolis dans le monde, au Japon et en Europe. Le terme désigne des ensembles urbains reliés fonctionnellement (réseaux de transports, communications). La mégalopole se distingue d'une conurbation par ses dimensions spatiales et son poids démographique. Par ailleurs, l'urbanisation n'y est pas forcément continue : elle peut inclure des espaces ruraux, naturels (forêts, zones humides), des poches de

marginalité.

À la différence de la **métropole**, la mégalopole ne relève plus d'une gestion locale, de proximité.

[Source Geoconfluences.](#)

**Métapoles** : L'ensemble constitué par les villes-centres coalescentes, leurs nouveaux "centres périphériques" (**edge-cities**) forme des territoires que F. Ascher a proposé d'appeler métapoles, vastes aires urbaines de plus en plus peuplées mais aussi de plus en plus distendues, discontinues, hétérogènes et multipolaires. Il s'agit de prendre en compte le changement d'échelle et de forme des villes, lié à la révolution des transports et des télécommunications. La ville industrielle était monocentrée et radioconcentrique, caractérisée par une continuité du bâti urbain. La ville contemporaine est une vaste conurbation polycentrique et discontinue, c'est une ville hétérogène.

[Source Geoconfluences.](#)

**Métropole** ("ville-mère") : terme polysémique à ne pas confondre avec métropole d'équilibre. Grande ville concentrant population, activités et richesses. Les métropoles sont les têtes de réseau à différentes échelles : régionale, nationale, mondiale. Elles étendent leur aire d'influence sur des territoires étendus. Elles sont au point d'articulation entre le processus de mondialisation et les territoires (sorte de "portes d'entrée" de la mondialisation).

**Métropole d'équilibre** : agglomération aidée par les pouvoirs publics pour contrebalancer l'influence excessive de Paris dans le cadre de l'aménagement du territoire. Inventé par la DATAR dans les années 1960-1970, ce concept est moins utilisé aujourd'hui même si le rééquilibrage entre Paris et la province reste un thème d'actualité. Les 8 métropoles d'équilibre (Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon, Nantes, Bordeaux, Toulouse et Marseille) se sont développées davantage par le dynamisme de leur région et les logiques économiques que par les mesures gouvernementales. Après un abandon relatif au profit des "petites villes" et des "pays", la politique des "métropoles d'équilibre" semble de nouveau d'actualité dans le contexte de la métropolisation. Dans un cadre européen, on prend conscience en France de l'insuffisance du réseau urbain en métropoles régionales par rapport à l'Allemagne et à l'Italie.

**Métropolisation** : processus d'urbanisation qui conduit à renforcer les hiérarchies urbaines par leur niveau supérieur.  
- au sens spatial, c'est la tendance au regroupement des hommes dans et autour des plus grandes villes ou métropoles.

- au sens fonctionnel, c'est la tendance à la concentration des activités de haut niveau (fonctions métropolitaines) dans les grandes villes ou métropoles.

La métropolisation se traduit par une polarisation de l'espace sur les métropoles qui monopolisent la croissance démographique, le développement économique et détournent les flux, au détriment de l'arrière-pays rural et des petites villes de la région.

**Migrations pendulaires** (ou alternantes) : déplacements quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ces mouvements pendulaires s'effectuent entre le centre et la périphérie, ou de périphérie à périphérie. En tant que bassin d'emploi, la métropole favorise les migrations alternantes. L'aire urbaine se définit en grande partie par ces migrations domicile-travail.

**Mitage : Étalement**, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones d'habitat, de zones d'activité, dans des espaces initialement ruraux (forestiers ou agricoles). Le phénomène de mitage s'observe en zone périurbaine, sous l'effet de fortes pressions foncières ou/et touristiques et en l'absence d'une réglementation d'occupation du sol suffisamment cohérente et contraignante. Ne pas confondre avec l'habitat dispersé qui dans certaines régions de bocage 5normandie, Bretagne existe depuis longtemps. Le mitage est un phénomène récent, il ne concerne pas les exploitations agricoles qui peuvent être dispersées au coeur du finage (le territoire de la commune).

**Mondialisation** : tendance à l'organisation du monde en un seul système économique, informationnel et politique

**Multimodal, intermodal** : se dit d'un système qui associe plusieurs réseaux de transport (route, rail, voie d'eau, liaison aérienne).

**Nébuleuse urbaine** : ensemble de villes proches les unes des autres constituant sur une carte un agrégat de ville semblable au nébuleuses dans le ciel.

**OREAM** : organisation d'études et d'aménagement d'aires métropolitaines. Ce sont ces organisations qui ont élaboré les SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) pour les métropoles d'équilibre (ex : Lyon Grenoble Saint-Etienne).

**PACT-urbains** : programmes d'aménagement concerté des territoires urbains. Comparable aux contrats de ville les Pacturbains regroupent des ensembles plus vastes (bassins industriels).

**P.D.U** : Plan de Déplacement Urbain.

**pendulaire** : personne effectuant des migrations quotidiennes domicile travail.

**Périurbain/périurbanisation** : urbanisation autour de la ville, plus ou moins synonyme de banlieue. Les limites avec l'espace rural sont souvent difficiles à tracer. Au terme de périurbanisation, devenu parfois ambigu, on peut préférer celui d'étalement urbain qui traduit la densification d'espaces situés autour du cœur de la ville ou de l'agglomération. Cet étalement urbain se mesure dans la couronne périurbaine ou dans l'extension territoriale de l'aire urbaine entre deux recensements.

**PLH** Programme Local de l'Habitat.

**PLU** : Le plan local d'urbanisme remplace le POS dans la nouvelle loi SRU. Il traduit un projet urbain dans un cadre réglementaire, il intègre l'urbanisme opérationnel et les ZAC. Des zonages nouveaux sont introduits pour favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Les concertations préalables et les enquêtes publiques sont généralisées. Le PLU exprime un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) tout en définissant le droit des sols sur une ou plusieurs communes. Les PLU déterminent quatre types de zonage : zones urbaines U, zones à urbaniser AU, zones agricoles A, zones naturelles et forestières N.

**Polarisation** : attraction par un centre (un pôle), d'autant plus forte et plus étendue que le centre est puissant. La polarisation de l'espace par une ville est mesurable à son aire d'influence.

**Pôle urbain** : centre urbain (pôle) concentrant population et activités. Le pôle urbain se distingue de l'aire urbaine au sens statistique du terme. C'est une unité urbaine offrant 5000 emplois et plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

**Politique de la ville** : ensemble des actions visant à lutter contre le phénomène d'exclusion sociale des populations urbaines défavorisées. Cette politique instituée au début des années 80 visait à mettre sur pied des actions correctives. La dénomination est un peu incorrecte puisque cette politique ne vise que les quartiers en difficulté. De nombreuses expressions caractérisent ces quartiers, elles ne sont pas toujours neutres : quartiers dégradés, défavorisés, déshérités, sensibles, zones d'exclusion, ghettos, zones de non-droit... Cette politique aujourd'hui largement déconcentrée repose sur des accords contractuels entre la ville et les collectivités locales et l'Etat (Contrats de ville, PACT-urbains, GPU)

**P.O.S** : Plan d'Occupation des Sols. Le P.O.S est un document d'urbanisme qui fixe l'affectation des sols des communes. Remplacé aujourd'hui par les PLU.

**Primatie (primacy) / primauté** : La primatie (à distinguer du lieu où siège le primat de la religion catholique) est la situation d'une ville au premier rang du classement, par sa population, parmi les villes d'un même ensemble : région, État par exemple. Pour apprécier le degré de concentration et la **hiérarchie** urbaines, des "indices de primatie" peuvent être calculés. Le plus courant est l'indice de Jefferson (1939), qui est le rapport de l'effectif de population de la plus grande ville (P1) à celui de la deuxième (P2) soit :  $I_j = P1/P2$ . On peut aussi calculer l'indice de Stewart qui prend en compte les autres villes de rang inférieur, 3, 4, 5, ... n soit :  $I_s = P1/(P2+P3+P4 \dots + P_n)$ . On peut alors comparer les situations de régions, d'États différents en termes de domination du **système** urbain et de hiérarchie urbaine. Dans les pays développés, l'Ij moyen est de 3 environ. Un indice de primatie très élevé (supérieur à 5), se rencontre dans les situations suivantes : pays très faiblement peuplés dont la capitale concentre une part majeure de la population (ex : Islande) ; situation de mal-développement et de mal-gouvernance (divers pays africains et latino-américains) ; tradition historique de centralisme de l'État concentrant les fonctions de commandement sur la capitale. Un de ces types d'organisation unipolaire du système urbain est celui de la France avec un indice de primatie de 5.

À l'inverse, les pays densément peuplés qui ont eu une longue tradition décentralisatrice ont un indice de primatie faible : du fait de l'autonomie régionale (Espagne, Italie, Pays-Bas) ou d'un cadre fédéral (Suisse, Allemagne, Belgique). Ainsi, l'indice de primatie de l'Allemagne est de 1,7 et on qualifie parfois de "type rhénan" ces systèmes urbains caractérisés par une organisation multipolaire de leur territoire.

[Source Geoconfluences.](#)

**Région urbaine** : elle regroupe plusieurs agglomérations dans une relative proximité. Lyon-Saint-Etienne sont deux métropoles appartenant désormais à une même région urbaine.

**Réseau urbain** : ensemble de villes hiérarchisées en relation d'échanges et de commandement. Parmi les nombreux types de réseaux urbains, on distingue les **réseaux monocentriques** (dominés par une métropole) et les **réseaux multipolaires** (plusieurs métropoles en haut de la hiérarchie urbaine)

**Réhabilitation urbaine** : réaménagement d'immeubles ou de quartiers sans destruction préalable. Conservation de la forme urbaine avec parfois processus de patrimonialisation (Le quartier St Jean à Lyon inscrit au Patrimoine UNESCO)

**Rénovation urbaine** : opération de destruction suivie de reconstruction d'immeubles ou de quartiers. On parle souvent d'"opération buldozer". Le quartier de la Part-Dieu (Lyon), des Halles (Paris) sont des exemples de rénovation.

**Ségrégation** : Dans le champ des sciences sociales, la **ségrégation** désigne tout phénomène évolutif ou tout état de séparation de groupes ethniques ou sociaux, à l'échelle infra-urbaine, urbaine, régionale ou nationale, confirmée ou favorisée éventuellement par la loi (ségrégation d'État), légitimée socialement, et qui conduit à la formation d'aires ségréguées, de territoires hétérogènes et d'espaces-frontières.

Les espaces ségrégués ont une histoire qui s'inscrit généralement dans le long terme. Les anciennes villes coloniales - en particulier en Afrique - offrent aussi la démonstration que ségrégations raciale et sociale marquent le territoire sur une durée importante. La division fondamentale de l'espace s'organise alors en deux sous-ensembles : le village indigène et les quartiers européens. Souvent à l'origine, se trouve, comme à Abidjan après un arrêté de 1909, une ségrégation foncière.

Actuellement, de nombreuses villes émergentes sont en passe de connaître un nouveau statut, remplaçant celui de *ville ségréguée*, celui de « **ville fragmentée** » (cf fragmentation supra) ou « segmentée », en particulier en Amérique latine. Car la ségrégation socio-spatiale, dans ses principes inégalitaires et hiérarchiques, conserve à la ville sa dimension organique.

Les espaces et les aires ségrégués peuvent aussi devenir des « espaces en sécession ».

Paradoxalement, un espace urbain peut être simultanément un espace ségrégué et, sur le plan culturel, un espace de métissage.

Source Wikipedia.

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale. Document d'urbanisme définissant les objectifs de développement d'un territoire plus vaste que la seule commune (cf PLU). Le SCOT définit les besoins et les orientations en terme d'habitat, de développement économique, de services, de déplacements. Il précise les principes d'organisation de l'espace, les équilibres entre les espaces urbains, agricoles et naturels. Il détermine les objectifs de protection de l'environnement, des sites, des paysages et de la prévention des risques. Les documents spécifiques comme les PDU, les SDC, les PNR et les PLH doivent être compatibles avec les SCOT. Le SCOT créé par la loi SRU appréhende des territoires plus vastes : bassin d'emploi, aire urbaine. Il réunit dans un même projet des territoires périurbains et ruraux. Les SCOT sont établis à l'initiative d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou de syndicats mixtes.

**SDC** : Schéma de développement commercial.

**S.D.A.U** : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Il définit les options des autorités locales en matière d'urbanisation. Remplacé aujourd'hui par le SCOT.

**Semis urbain** : répartition des villes dans l'espace

**Site** : emplacement sur lequel se développe la ville. C'est le cadre topographique ou hydrographique de la ville à l'échelle locale (par opposition à la situation qui s'évalue à l'échelle régionale). Le site révèle en fonction des fonctions urbaines des atouts ou des contraintes. Un site défensif peut être utile dans une fonction militaire et se révéler être contraignant par la suite en cas de mutation des fonctions ou des formes urbaines. Lyon est un site fluvial de convergence.

**Situation** : position géographique d'une ville par rapport à des grands ensembles régionaux (voies de communication en particulier, d'où le terme de "villes-carrefours")

**SRU** : Solidarité et Renouveau Urbain. La loi SRU publiée le 13/12/2000 (dite loi Gayssot) a pour vocation de répondre aux nouveaux enjeux de société en rénovant les outils mis en place lors d'une période de forte croissance urbaine (LOF de 1967). Les principes fondamentaux en sont : la solidarité et le partage (mixité sociale, lien entre territoires urbains et ruraux), le développement durable et la qualité de la vie (alternative aux déplacements en automobile et utilisation économe des espaces et des ressources), la démocratie et la décentralisation (concertation des habitants par le débat public, clarification des responsabilités de l'Etat et des collectivités locales). La loi SRU s'inscrit dans la continuité des lois sur l'aménagement et le développement durable (Loi Voynet) et sur l'intercommunalité (Loi Chevènement). La loi SRU modifie le cadre législatif de l'urbanisme, les PLU remplacent les POS, les ZAC sont modifiées et les SCOT font leur apparition.

**Système urbain** : façon la plus récente de parler des réseaux urbains en insistant sur les relations des villes entre elles, leurs interactions et leur interdépendance.

**Tâche urbaine** : expression urbanistique désignant sur les cartes l'étalement urbain, cette tâche prend généralement un aspect digité le long des voies de communication. Elle est symptomatique du développement périurbain des métropoles.

**Technopole** (nom féminin)/ **technopôle** (n. masculin) : ville accordant une place essentielle aux cadres, aux chercheurs, aux services et productions de haute technologie. Une technopôle peut être constituée de plusieurs pôles

innovants (ou technopôles). Ex Montpellier, une technopole avec plusieurs technopôles (Euromédecine, Agropolis...)

**Tertiarisation** : processus conduisant au développement du secteur tertiaire., c'est-à-dire des activités de services. Les fonctions métropolitaines reposent en grande partie sur des services de haut niveau (services rares), services administratifs et services aux entreprises.

**Treillage** : ensemble de réseaux de circulation. Le treillage peut en partie définir la physionomie des réseaux et des maillages urbains.

**Unité urbaine** : en France, toute commune ou groupe de communes comptant au moins 2000 habitants agglomérés.

**Urbanisation** : processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes. La métropolisation est une forme particulière de l'urbanisation actuelle.

**Urbanité** : ce qui caractérise les mentalités et les comportements urbains. Au moyen âge; on disait que la ville rend libre, aujourd'hui certains défendent les bienfaits de l'urbanité et aiment vivre en centre-ville alors que d'autres (les périurbains par exemple) la rejettent assimilant la ville à l'insécurité, la pollution, le stress. Actuellement architectes et urbanistes défendent l'urbanité afin de lutter contre l'**étalement urbain**.

**Ville-centre** : commune centrale dans une agglomération (par opposition à la périphérie et aux communes périurbaines). A ne pas confondre avec le centre-ville qui désigne le noyau central (en général le coeur historique ou le centre décisionnel) de la ville

**Ville nouvelle** : ville créée de toutes pièces à proximité d'une grande agglomération dans le but d'organiser l'extension de la périphérie (cf association de quartiers résidentiels et emplois). Dans la région lyonnaise, la DATAR a créé contre l'avis de la COURLY la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau à 30 km à l'Est de Lyon proche de Saint-Exupéry et de la zone industrielle de la Plaine de l'Ain.

**Z.A.C** : Zone d'Aménagement Concerté. A remplacé à partir de 1967 la Z.U.P. Les procédures ZAC ont été modifiées par la Loi SRU en 2000.

**Z.A.U** : Zonage par Aires Urbaines. Depuis 1997, l'INSEE a substitué ce découpage et cette nomenclature spatiale aux Z.P.I.U pour étudier les villes et leur territoire d'influence

Ce zonage décline le territoire en quatre catégories.

Les trois premières constituent l'espace à dominante urbaine (pôle urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). La quatrième catégorie concerne l'espace à dominante rurale ne se trouvant pas dans le domaine d'influence d'un pôle urbain.

Aujourd'hui 44,2 millions de français habitent dans un aire urbaine et 48 millions dans une aire à dominante urbaine.

**Zone d'influence** : aire géographique dans laquelle la ville exerce ses fonctions

**ZEP** : Zone d'Education Prioritaire: action mise en place avec la politique de la ville en 1982 . Il s'agit d'aider les établissements scolaires dans les quartiers en difficulté. Cette mesure sera complétée par l'appellation Zone Sensible dans les quartiers et les établissements les plus touchées par l'échec scolaire ou la violence.

**Zone Franche Urbaine** : Dans les quartiers où la situation est "sensible", des avantages fiscaux et d'aides à la création d'entreprises sont accordées pour relancer certains quartiers en difficulté. Les PME y sont nettement favorisées. L'Etat s'engage à améliorer le cadre de vie et le fonctionnement des services publics. St-etienne possède une zone franche à Montreynaud..

**Z.P.I.U** : Zone de Peuplement Industriel et Urbain. La Z.P.I.U agrège aux agglomérations les communes rurales touchées par les migrations pendulaires domicile-travail. L'INSEE a défini un nouveau Zonage par Aires Urbaines (Z.A.U)

**Z.U.P** : Zone à Urbaniser en Priorité. Créées en 1958, les Z.U.P ont souvent donné naissance à de grands ensembles collectifs ex Montreynaud à St Etienne. Construits à la hâte, ces immeubles font aujourd'hui l'objet d'opérations de rénovation ou de réhabilitation. Dans l'agglomération lyonnaise les ZUP sont construites dans les périphéries (au nord Rilleux-la-Pape, à l'est Vaux-en-Velin et au sud Vénissieux les Minguettes).

© CRDP de Lyon - [Thèm@doc](#) - Lyon métropole, 2002 / 2005 actualisé en 2012

Auteurs : F. Arnal et S. Genevois + Geoconfluences.